

CORRESPONDANCE :

Louis Desroches.

4, rue Descartes. 59100 ROUBAIX.

Tél. : 03 20 36 20 90

E-mail : lodesroches@laposte.net

Portable : 06 42 04 47 04

Dossier suivi par :

Votre référence :

JUILLET 2021

Roubaix, le

INVITATION

Cher Ami (e) sportif (ve) ;

Nous avons le plaisir de vous inviter à prendre part à la 68^{ème} édition des 28 heures de ROUBAIX A LA MARCHE qui aura lieu les SAMEDI 18 & DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021.

Cette épreuve de Marche Athlétique sera sélective pour le PARIS ALSACE 2022.

DEPART : SAMEDI 18 SEPTEMBRE A 11 HEURES ; Place des Marronniers (avenue du Peuple Belge, Parc de Barbieux) à ROUBAIX ;

ARRIVEES : DIMANCHE 19 SEPTEMBRE A 15 HEURES AU MEME ENDROIT ;

CIRCUIT DE 2.000 MS. MESURE ET HOMOLOGUE OFFICIELLEMENT A PARCOURIR JUSQU'AU 20 /09 A 14 HS. OU LES CONCURRENTS EVOLUERONT SUR UNE MINI BOUCLE DE 787 MS. JUSQUE L'ARRIVEE

Vous trouverez en annexe le règlement de cette épreuve internationale, ainsi que son bulletin d'engagement, que veuillez nous adresser au plus vite en précisant votre date de naissance ; le nom exact de votre club ; et un bref résumé de votre palmarès.

CORRESPONDANCE : LOUIS DESROCHES 4 RUE DESCARTES ; 59100 ROUBAIX

Les concurrents qui désirent arriver le vendredi soir 17/09 et bénéficier de l'hébergement doivent le signaler lors de l'engagement.

Le logement (pour les concurrents arrivant le 17/09 à Roubaix) est prévu à l'HOTEL IBIS à ROUBAIX ; l'accueil se fera au CAFE BRASSERIE « LE BROUTTEUX » 34 Place de la liberté à Roubaix (de 18 à 22 hs.) où aura lieu la remise des dossards, et où se déroulera le repas du soir.

Si vous désirez séjourner à Roubaix après l'épreuve, une réservation à votre nom pourra être prise par le Club ; le paiement de cette réservation sera à faire à l'hôtel.

Le Comité organisateur ne prendra en charge aucun autre frais lors de votre séjour que ceux prévus par notre Club, allant du vendredi soir au dimanche dès la fin de la compétition.

DROIT D'ENGAGEMENT A VERSER A LA REMISE DES DOSSARDS : 35 EUROS

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS : VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 AU PLUS TARD

=====

L'athlète par son engagement atteste avoir passé un examen médical annuel obligatoire pour sa licence, et être dans un état de santé compatible à sa participation à la compétition. Pour les NON LICENCIES JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE INSCRIPTION UN CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 MOIS AUTORISANT LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION.

(Veuillez trouver au verso la grille des récompenses offertes)

Dans l'attente de votre engagement, nous vous adressons nos meilleurs sentiments sportifs.

L. Desroches